



ANNEXE 2

Cahier des charges Aménagement de la place du marché des Ruffins

**Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre
du tramway T1**

20 janvier 2012



Dans le contexte de la réalisation du prolongement du tramway T1, l'emprise de la place du marché des Ruffins est incluse dans le périmètre opérationnel de maîtrise d'œuvre du tramway.

Dans ce contexte, le présent cahier des charges a pour objectif de décrire le programme souhaité par la Ville de l'aménagement futur de la place du marché. Cette organisation devra figurer dans l'AVP définitif du tramway.

Le plan de phasage du chantier tramway fait apparaître que la section « place du marché » est en phase 1, soit un démarrage des travaux mi-2013. Le prolongement du tramway impacte sur la géométrie de la place, le tracé étant remonté au Nord par rapport aux infrastructures existantes, l'emprise de la place est réduite.

Dans le contexte d'une mutation de l'espace public et du paysage, la Ville de Montreuil propose de conforter la centralité de la place et de valoriser le marché (deuxième marché de Montreuil après celui de la Croix-de-Chavaux).

1. MULTIFONCTIONNALITE

La place du marché des Ruffins, située boulevard Théophile Sueur / rue des Ruffins, créée dans les années 70 sur une ancienne pépinière, est au cœur de la vie locale du quartier. Cet équipement composé de 13 commerçants abonnés avec jusqu'à 20 commerçants volants, propose des stands d'alimentation (fruits, légumes, poissonnerie, boucherie) et textiles. Ce marché contribue non seulement au ravitaillement des quartiers Blancs Vilains, peu pourvus en commerces de proximité, mais également à créer du lien social. En effet, celui-ci est considéré par les habitants du secteur comme un véritable point de rencontres et de communication. Il est également un véritable lien entre le bas et le haut Montreuil. Enfin il s'agit du deuxième marché le plus important après celui de la Croix de Chavaux.

C'est pourquoi la ville souhaite conserver le caractère multifonctionnel de la place, espace public majeur à l'échelle des Hauts de Montreuil.

La priorité est de conserver l'activité marché au centre de la place (et non pas sur le trottoir du boulevard Théophile Sueur).

La vocation de la place n'est pas d'accueillir un square dans la mesure où le parc Montreuil offre ces équipements de proximité. La place devra être conçue et aménagée de façon à pouvoir fédérer un espace de convivialité et de repos (bancs pour personnes âgées).

Cette place joue également un rôle fédérateur au niveau du quartier en accueillant brocantes, vide-greniers et autres fêtes de quartier.

La ville proscrit tout emplacement de parking sur l'espace public.

Le terrain multisport, situé plus au Nord, est impacté par le tracé du tramway et nous proposons de le restituer sur la place du marché à l'angle Nord-Est, en limite du parc Montreuil.

La conservation du local associatif Théophile Sueur, actuellement implanté sur la place et d'une qualité architecturale peu qualitative sur la place, se pose.

D'un point de vue paysage, le parc Montreuil constitue depuis toujours l'un des atouts majeurs du site. Pour assurer une meilleure liaison avec le parc Montreuil, la ville souhaite rendre plus lisible l'entrée au parc depuis la place. Aujourd'hui, l'entrée au bassin est trop confidentielle.

Le souhait de la Ville est de pouvoir restituer les grands arbres impactés par le tramway, afin de garantir une continuité végétale, corridor écologique entre les parcs Beaumonts et Montreuil.

Enfin, l'interface avec la résidence I3F reste à préciser.

2. PROGRAMME

2.1 Contraintes liées à l'activité du marché

- 13 commerçants abonnés plus 20 commerçants volants soit entre 13 et 33 commerçants suivant les saisons, ce qui correspond en moyenne à 154 mètres linéaires pour les abonnés et jusqu'à 150 mètres linéaires pour les volants.
- Jours de marché : mercredi et samedi.
- Remise à niveau de la place en supprimant les pavés ou emplacement en enrobé sur élevés qui accueillent les stands. Eviter les dénivelés qui sont sources de chutes et d'inconfort pour l'exercice de l'activité des commerçants.
- Prévoir un matériel résistant aux poids lourds qui déchargent les marchandises des commerçants.
- Prévoir matériaux faciles d'entretien notamment avec le jet : attention commerces de bouches dont poissonnerie et boucherie, 2 rôtisseurs.
- Etre attentif à l'évacuation des eaux du poissonnier.
- Revoir les bouches de lavage.
- Les boîtiers d'alimentation électrique, les bouches d'eau doivent être ramenés au niveau du sol.
- Toutes les douilles des stands du marché doivent être retirées et réimplantées, (voir la position des douilles, qui doivent correspondre aux dimensions du matériel forains avec le délégataire des marchés forains de la ville, société SOGEMA , 125 127 boulevard du général Giraud 94100 Saint-Maur monsieur Bochurberg, directeur général 01 45 11 71 11).
- Mise en place indispensable de deux disconnecteurs munis de clapets vannes au moins, permettant l'alimentation en eau des commerçants, (comme cela a été réalisé au marché Paul Signac),

2.2 Terrain multisport

La relocalisation du terrain multisport conformément à l'existant nécessite une emprise de 12 x 22 mètres, sur longrine avec un pare-ballon de 31 x 2 mètres de long sur 14 x 2 mètres de large. Un accès piéton d'une largeur d'un mètre est nécessaire. Le pare-ballon est d'une hauteur 6 mètres dont 2 m de grillage souple et 4 m de filet.

Le traitement de sol est en grave bitume puis gazon synthétique sablé.
Les accès véhicules sont nécessaires pour l'entretien.

3. PRESCRIPTIONS URBAINES, PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENTALES

3.1 Qualité environnementale

Revêtement de sol : Dalle avec calepinnage (pas de bitume, asphalte)

Nous préconisons un revêtement de sol qualitatif pour permettre à la fois d'exercer cette activité de commerce dans de meilleures conditions et d'embellir la place.

3.2 Equipements urbains

L'installation des commerçants très tôt le matin nécessite de prévoir un éclairage spécifique pour faciliter leur installation.

Nous préconisons l'usage d'un mobilier urbain en continuité avec les aménagements du quartier de la mairie pour garantir une cohérence d'ensemble sur la Ville. Cependant, le mobilier proposé au stade de l'AVP provisoire ne fait apparaître d'incohérence entre ce qui relève du tramway et du reste de la ville, à l'exception d'une harmonisation de la couleur.

Nous pourrions échanger plus en détail dans les études ultérieures.

3.3 Traitement des interfaces

Le réaménagement de la place du marché des Ruffins implique une réflexion sur les interfaces avec la résidence I3F et le bassin d'eau du parc Montreuil.

3.4 Phasage chantier

Nous souhaitons un phasage des travaux qui assure la continuité de l'activité du marché.